



Monsieur le Préfet
Préfecture du Finistère
42 boulevard Duplex
29320 Quimper

Quimper, le 7 mai 2021

Objet : projets d'aménagements cyclables sur le réseau routier national et départemental

Copie : Mme la Présidente du Conseil Départemental du Finistère

Monsieur le Préfet,

La presse quotidienne régionale s'est récemment fait l'écho de projets d'aménagements cyclables dont la réalisation serait envisagée à l'occasion de travaux de réaménagement des échangeurs du Rouillen et de Troyalac'h, avec la création d'une voie verte entre l'échangeur du Rouillen et le rond-point de Kervouvois, ainsi qu'une « réflexion en cours concernant la circulation des modes de transports doux » sur le secteur de Troyalac'h.

Très attentive au développement d'un réseau cyclable qui fait –pour le moment encore– gravement défaut dans le secteur de Quimper, Kernavélo ne peut que féliciter les initiateurs de ces projets, dont les services de l'État, et se met d'ores et déjà à votre disposition afin d'être associés à cette réflexion et, ce, dès la phase de projet.

Kernavélo, association d'intérêt général membre de la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette), et Délégation Départementale pour le Finistère de l'AF3V (Association Française pour le développement des Véloroutes et Voies Vertes), a en effet acquis une expertise technique dans le domaine des aménagements cyclables comme le montre notamment notre site internet où sont répertoriées toutes les fiches techniques du Cerema traitant de ces questions (Cf. <https://kernavelo.org/amenagements-c>). Nous revendiquons par ailleurs une expertise d'usage qui nous est d'ailleurs reconnue par un nombre de plus en plus important de collectivités territoriales.

Nous sollicitons donc une entrevue afin de pouvoir vous faire part de nos propositions d'aménagements concernant les deux projets évoqués.

Nous souhaitons profiter de ce courrier pour vous demander de bien vouloir nous indiquer si, en dehors de la classification de certaines routes en « routes à grande circulation » – pour lesquelles votre avis est requis pour tout projet de modification des conditions de circulation sur ces voies – il existait d'autres classifications amenant d'autres contraintes (telles que « axe stratégique » ou « axe pour les transports exceptionnels », etc.).

Pourrions-nous avoir connaissance de ces catégories ainsi que des axes routiers concernés et des contraintes qui s'y appliquent ?

Une fois ces éléments connus, nous souhaiterions pouvoir échanger avec vos services sur les aménagements cyclables qu'il serait possible d'envisager au niveau :

- du Pont et du Boulevard de Poulguinan (D785),
- du Pont du Boulevard Salvador Allende (D783) entre le Rond-Point de l'Eau Blanche et le Rond-Point Philippe Lebon,

où la circulation des cyclistes est pour le moment impossible ou très difficile.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Tankred SCHÖLL,
Président